

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2011

---

PROTECTION DES CONSOMMATEURS - (n° 3632)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 507

présenté par  
M. Brottes

-----  
à l'amendement n° 234 de M. Martin-Lalande  
-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.